

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Annexe 1/01 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au D épartement des P ermis et A utorisations	

Sceau de la commune



Table des matières

1	Première partie : Présentation générale	4
1.1	Coordonnées du demandeur	4
1.2	Localisation	5
1.2.1	Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis	5
1.2.2	Liste des parcelles.....	6
1.2.3	Étude du milieu	8
1.3	Présentation du projet	9
1.3.1	Objet de la demande du projet*	9
1.3.2	Type de projet.....	9
1.3.3	Servitudes et autres droits.....	10
1.3.4	Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)	11
1.3.5	Schéma de procédé	12
1.3.6	Phasage du projet.....	12
1.4	Présentation de l'établissement	13
1.4.1	Description de l'établissement	13
1.4.2	Directives européennes.....	13
1.4.3	Permis et autorisations	14
1.4.4	Plan descriptif.....	15
1.4.5	Liste des bâtiments [B _N] et leurs affectations (y compris les existants)	16
1.4.6	Liste des Installations et Activités [I _N]	17
1.4.7	Liste générale des dépôts	18
1.5	Urbanisme.....	20
1.5.1	Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?	20
1.5.2	Voirie	20
1.5.3	Description du site avant la mise en œuvre du projet	20
1.5.4	Phase du chantier	21
2	Deuxième Partie : Effets du projet sur l'environnement	22
2.1	Introduction.....	22
2.2	Effets sonores.....	23
2.3	Effets sur les eaux.....	24
2.3.1	Usage de l'eau	24
2.3.2	Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets.....	24
2.3.3	Énumération des points de rejet d'eaux [RE _N].....	25
2.3.4	Eaux usées en ce compris les eaux pluviales.....	26
2.3.5	Eaux usées domestiques.....	29
2.4	Effets sur l'air	30
2.4.1	Rejets atmosphériques.....	30
2.4.2	Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*	32
2.5	Effets sur les sols et les eaux souterraines	33

2.5.1	Etat du sol	33
2.5.2	Obligations liées au sol	34
2.5.3	Impact du projet	35
2.6	Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)	36
2.7	Effets générés par les vibrations	37
2.8	Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité	38
2.9	Effets supplémentaires	39
2.9.1	Effets cumulatifs	39
2.9.2	Impact sur des territoires voisins	39
2.9.3	Autres effets.....	40
2.9.4	Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?	40
2.10	Mesures palliatives ou protectrices	41
3	Troisième partie : documents à joindre à la demande	42
3.1	Confidentialité	42
3.2	Documents à joindre par le demandeur	43
4	Quatrième partie : Utilisation des données personnelles.....	44

Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l'organisation des chapitres... De tels changements entraîneraient une incomplétude voire une irrecevabilité du dossier

Pour compléter :

- Un bouton de choix , il suffit de le cliquer ce qui remplacera le par .
Ce bouton implique qu'un seul choix est possible pour une question.
- une case à cocher , il suffit de le cliquer ce qui remplacera le par .
Plusieurs cases peuvent être cochées pour une question.

Aide



Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ⓘ présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut être téléchargé à l'adresse <https://www.wallonie.be/demarches/20520>

1 PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Coordonnées du demandeur

Le projet ⓘ concerne-t-il plusieurs demandeurs exploitant le même établissement ? *

- Oui, copiez le tableau ci-dessous pour chaque demandeur et numérotez les pages /
- Non

Avez-vous un numéro d'entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises ⓘ (n° BCE) ? *

- Oui, n°* **0691-458-758** ⓘ
- Non ⓘ

Le demandeur est une* (Remplissez un des deux cadres ci-après) :

- Personne physique

Avez-vous un Numéro d'Identification National belge ⓘ (n° NISS) ? *

- Oui, n°* (À renseigner en dernière page) ⓘ
- Non ⓘ

M. Mme* Nom* **DELFOSSÉ** Prénom* **Anne-Sophie**
Rue* **des Basses** n°* : **43** boîte : /
Code postal* **6940** Localité* **Petite-Somme (Durbuy)** Pays: **Belgique**
Téléphone pour l'administration* **0473/48 33 48**
Téléphone pour l'enquête publique (si différent du précédent) **0473/48 33 48**
Courriel **delfosseas@gmail.com**

- Personne morale de droit privé ⓘ Personne morale de droit public ⓘ

Dénomination ou raison sociale*

Forme juridique

Adresse du siège social

Rue* n°* boîte

Code postal* Localité* Pays

Téléphone*

Site web

Courriel

Personne habilitée à représenter la personne morale

M. Mme* Nom* Prénom*

Fonction*

Personne pouvant être contactée par l'Administration

M. Mme* Nom* **DELFOSSÉ** Prénom* **Anne-Sophie**
Rue* **des Basses** n°* : **43** boîte : /
Code postal* **6940** Localité* **Petite-Somme (Durbuy)** Pays: **Belgique**
Téléphone* **0473/48 33 48**
Courriel **delfosseas@gmail.com**
Fonction* **Agricultrice à titre principal**

1.2 Localisation

1.2.1 Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis

Nom usuel de l'établissement* **DELFOSSÉ Anne-Sophie**
Rue (ou lieu-dit)* **des Basses** n°* **43** boîte : /
Code postal* **6940** Localité* **Petite-Somme (Durbuy)**

Joignez à votre demande :

- Un **plan de situation*** de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée en document attaché n° **2**
- Un plan cadastral* reprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de :
 - ♦ 50 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à une étude d'incidences sur l'environnement
 - ♦ 200 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à une étude d'incidences sur l'environnement

En document attaché n° **3**

1.2.2 Liste des parcelles

Identification de la parcelle sur le plan cadastral*	Commune*	Division*	Section*	Radical	Bis/Ter	Exposant	Puissance	Partie	Droit réel	Statut ¹ de la parcelle par rapport au précédent permis*
P 1	DURBUY	9 DIV	E	366	/	W	3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé
P 2	DURBUY	9 DIV	E	366	/	X	3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inchangé
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
P								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Statut possible : nouveau, inchangé, modifié, supprimé, en attente (fait l'objet d'une autre demande).

1.2.3 Étude du milieu

L'établissement visé par le projet est-il situé* :

Dans une zone Natura 2000 ou à proximité ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans le périmètre d'un Parc naturel ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone SEVESO ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone de prévention de captage ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone d'aléa d'inondation, en zone inondable ou de risque d'inondation ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain d'origine naturelle ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Aléa :	<input type="radio"/> Faible	<input type="radio"/> Modérée	<input type="radio"/> Majeure
Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain lié à une activité humaine ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Aléa :	<input type="radio"/> Faible	<input type="radio"/> Modérée	<input type="radio"/> Majeure
Dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone d'épuration autonome du plan d'assainissement (PASH) ⓘ	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Dans une zone d'épuration collective du plan d'assainissement (PASH) ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone d'épuration transitoire du plan d'assainissement (PASH) ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone à risque d'érosion hydrique diffuse ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Sur un terrain répertorié dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) ⓘ	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans une zone à forte densité de population (> 1000 habitants dans un rayon de 500 m)	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Dans quelles zones d'affectation au plan de secteur votre établissement est-il implanté ? *			
En zone agricole			

Vous pouvez visualiser ces différentes zones via l'outil cartographique à l'adresse :
<http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter/#CTX=PE>

1.3 Présentation du projet

1.3.1 Objet de la demande du projet*

Le projet consiste au maintien en activité de l'exploitation et l'extension d'activités, le permis arrivant à échéance. Dans les faits, le présent dossier n'indura aucun changement significatif en terme d'exploitation, seul le cheptel bovin sera légèrement renforcé (Voir note détaillée quant à l'augmentation du cheptel bovin envisagé sur site et gestion des bâtiments d'élevage sur le site d'exploitation en annexe 14 et présentation de l'exploitation et organisation de la spéculation bovine et porcine, en annexe 16). A cela s'ajoute la création d'un puits (Voir annexe 9 et 10, document AD HOC forage et avis DEE). Il y a lieu de signaler que la demande contient des données à caractère confidentiel. Ces dernières ont été placées dans une enveloppe cachetée accompagnant le présent dossier.

Voir point 1.4.1 du présent dossier et annexe 17, suite présentation du projet et tableaux complémentaires.

1.3.2 Type de projet

Votre demande* :

- Concerne la mise en activité d'un nouvel établissement ou un établissement n'ayant pas encore eu de permis
- Est relative à un établissement existant, et concerne :
- Le maintien en activité de l'établissement avec ou sans extension d'activités, le permis arrivant à échéance ⓘ

Demandez anticipativement pour la raison suivante :

.....
.....

- Une extension ou une transformation d'activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) ⓘ
- Une modification législative de la liste des activités et installations classées ⓘ

Connaissez-vous le numéro public de l'établissement pour lequel vous introduisez une demande (numéro géré par l'administration régionale) ?

- Oui, indiquez les références :
- Numéro d'établissement **68659 et 39664** Auprès de la direction de **Namur-Luxembourg**
- Non

Votre projet est-il temporaire ou d'essai ? *

- Oui, précisez :
- Temporaire ⓘ
 - D'essai ⓘ
- Non

Votre projet est-il mobile ? ⓘ*

- Oui
- Non

Vous souhaitez obtenir un permis pour une : *

- Durée légale ⓘ
- Durée inférieure à la durée légale*
- Durée souhaitée jours mois années
 - Date de fin souhaitée (dd/mm/yyyy)

1.3.4 Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)

Remplissez les numéros des rubriques concernées par la demande* :

Pour rappel, s'il y a une rubrique de classe 1, veuillez joindre une étude d'incidences sur l'environnement.

01.20.01.02.01 - Activités d'élevage ou d'engraissement relevant du secteur de l'agriculture (activités exercées par un agriculteur). Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement NON situé en zone d'habitat et à plus de 125 m. BOVINS de 6 mois et plus : d'une capacité de 4 à 500 animaux.

01.23.02.02.02 - Activités d'élevage ou d'engraissement relevant du secteur de l'agriculture (activités exercées par un agriculteur). Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement NON situé en zone d'habitat et à plus de 300 m ...PORCS de PRODUCTION de 30 kg et plus (élevage et engraissement) : d'une capacité de plus de 500 à 2 000 animaux.

01.49.01.01.01 - SERVICES ANNEXES aux rubriques 01.20. à 01.28. Relatives aux ACTIVITES D'ELEVAGE OU D'ENGRASSEMENT OU RELEVANT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE - Stockage en silo et/ou en vrac de céréales, de grains, d'autres produits alimentaires ou de tout produit organique susceptible de contenir des poussières inflammables ou de générer une atmosphère inflammable : d'une capacité supérieure à 50 m3 et inférieure ou égale à 500 m3 pour les silos combles, palplanches, verticaux, etc., à l'exception des silos plats.

01.49.01.01.03 - SERVICES ANNEXES aux rubriques 01.20. à 01.28. Relatives aux ACTIVITES D'ELEVAGE OU D'ENGRASSEMENT OU RELEVANT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE - Stockage en silo et/ou en vrac de céréales, de grains, d'autres produits alimentaires ou de tout produit organique susceptible de contenir des poussières inflammables ou de générer une atmosphère inflammable : d'une capacité supérieure à 50 m3 pour les silos plats.

28.52.02.A - Mécanique générale, lorsque la puissance installée des machines est supérieure ou égale à 20 kW, dans toutes les zones sauf en zone d'activité économique, en zone d'activité économique spécifique ou en zone d'aménagement différé à caractère industriel.

40.30.02.01 - Installation de production de froid ou de chaleur mettant en œuvre un cycle frigorifique (à compression de vapeur, à absorption ou à adsorption) ou par tout procédé résultant d'une évolution de la technique en la matière : PUISSANCE frigorifique nominale utile (en KW) : la puissance frigorifique maximale fixée et garantie par le constructeur comme pouvant être fournie en marche continue tout en respectant les rendements utiles annoncés par le constructeur. dont la puissance frigorifique nominale utile est supérieure ou égale à 12 kW et inférieure à 300 kW ou contenant plus de 3 kg d'agent réfrigérant fluoré.

41.00.03.02 - Installation pour la prise d'eau souterraine non potabilisable et non destinée à la consommation humaine d'une capacité de prise d'eau supérieure à 10 m3/jour ou à 3 000 m3/an et inférieure ou égale à 10 000 0000 m3/an.

45.12.02 Forage et équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine (hormis les forages inhérents à des situations d'urgence ou accidentelles).

.....
.....
.....

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.3.5 Schéma de procédé

Un schéma de procédé est un diagramme utilisé pour décrire les flux de matière.

Votre projet met-il en œuvre un procédé ?* ⓘ

- Oui, décrivez-le et joignez à votre dossier un schéma de procédé (flowsheet) en document attaché n° ..

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Non

1.3.6 Phasage du projet

Votre projet comporte-t-il un phasage ? *

- Oui, joignez à votre dossier le phasage en document attaché n°
- Non

1.4 Présentation de l'établissement

1.4.1 Description de l'établissement

Décrivez l'activité principale de votre établissement et/ou le cadre dans lequel s'inscrit le projet (Si précision supplémentaire par rapport l'objet de la demande) ①

La demande porte sur le maintien en activité de son établissement ainsi que l'extension de ce dernier.

Au projet :

1) L'augmentation du cheptel viandeux passant de 194 bovins toutes catégories confondues, à 220 bovins dont 192 bovins de plus de 6 mois. Pour ce qui est de la spéculation porcine, le permis de 2005 octroyait 868 porcs, la porcherie comptera 850 porcs maximum après projet ;

2) Construction d'un hangar (B 3) aux dimensions de 45° m 18° x 20° m destiné à l'hébergement de 60 bovins, à la mise en place d'un atelier, au stockage de foin, de paille, de betteraves et le rangement de matériel agricole ;

3) Mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales de 10 m³, d'un silo d'aliment sec pour les volailles de 11,5 m³/silo et mise en place de trois silos couloirs aux dimensions totales de 45 m de long x 8 m 73 de large sur 2 m de hauteur ;

4) Création d'une fumière non couverte aux dimensions de 16 mètres sur 8 mètres et mise en place d'une citerne de récolte des jus de purin de 30 m³ ;

5) Aménagement d'aires de manœuvres et d'accès empierrées ;

6) Plantations arbustives ;

7) Forage d'un puits à usage non potabilisable ;

Voir annexe 17, suite présentation du projet et tableaux complémentaires.

Nombre d'équivalents temps plein ① présents au sein de l'établissement par an :

Personnel administratif **0,3 ETP** Personnel de production **2 ETP**

1.4.2 Directives européennes

L'établissement est-il concerné par la directive établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) ?* ①

- Oui, remplissez l'annexe 1/9 - Formulaire relatif aux installations et activités émettant des gaz à effet de serre
- Non

L'établissement est-il concerné par la directive SEVESO (gestion des risques industriels liés à la manipulation, fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses) ? *

- Oui, quel est le seuil SEVESO ? *
- Bas, remplissez la Notice d'identification des dangers
- Haut, remplissez l'Étude de sûreté
- Non

L'établissement est-il concerné par la directive relative aux émissions industrielles IED (Industrial Emission Directive) / IPPC (Integrated Prevention and Pollution Control) ? *

- Oui, votre projet fait-il intervenir une ou plusieurs activités IED/IPPC et/ou plusieurs activités techniquement et géographiquement liée(s) à celle(s)-ci ? *
- Oui, remplissez l'annexe 1/5 - Formulaire relatif aux établissements visés par la directive relative aux émissions industrielles (IED/IPPC)
- Non
- Non

1.4.3 Permis et autorisations

Remplissez le tableau pour tous les documents officiels existants, dont vous disposez, liés à l'établissement ④.

Type de l'acte*	Date* (dd/mm/yyyy)	Autorité	Référence de l'acte	Échéance (dd/mm/yyyy)	Document à joindre*
Permis d'environnement	23/02/2005	CC	Délibération 2	23/02/2025	n° 7
Permis d'urbanisme	02/12/2015	CC	Délibération 29	/	n° 7
Permis d'urbanisme	03/02/2016	CC	Délibération 34	/	n° 7
Permis unique	14/12/2016	CC	Délibération 38	23/02/2025	n° 7
Permis d'environnement	11/04/2018	CC	Délibération 12	23/02/2025	n° 7
Cession	20/10/2018	CC	/	/	n° 7
Cession	?	CC	/	/	n° 7
Permis d'urbanisme	30/08/2021	CC	Délibération 49	/	n° 7
					n°

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.4 Plan descriptif

Le **plan descriptif** de l'établissement (existant et/ou projeté) comprend ⓘ :

- Les parcelles avec une numérotation de P1 à P_N sur une carte comprenant le parcellaire cadastral où « N » représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement ;
- Les bâtiments avec une numérotation de B1 à B_N où « N » représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement, l'emplacement des locaux, des ateliers ;
- Les installations avec une numérotation de I1 à I_N où « N » représente le nombre d'installations, en ce compris des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraine, des circuits d'évacuation, des réservoirs souterrains (pour les forages et prises d'eau, si le plan n'est pas géoréférencé, vous devez indiquer les coordonnées Lambert ou GPS de chaque installation) ;
- Les dépôts de substances ou de mélanges (matières premières et auxiliaires...) avec une numérotation de DS1 à DS_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Les dépôts de déchets avec une numérotation de DD1 à DD_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Chaque déversement² composant les rejets d'eaux usées. Chaque déversement est numéroté de (DEV1 à DEV_N) où « N » représente le nombre de déversements ;
- Chaque rejet³ d'eaux usées dans son récepteur respectif. La localisation est indiquée par une flèche qui pointe l'endroit d'introduction dans le milieu récepteur et l'emplacement du dispositif de contrôle sur le rejet. Chaque rejet est numéroté de RE1 à RE_N où « N » représente le nombre de rejets ;
- Les rejets atmosphériques canalisés avec une numérotation de RA1 à RA_N où « N » représente le nombre de rejets atmosphériques canalisés. La localisation est indiquée d'une croix à l'endroit du centre de l'évacuation.

Joignez ce ou ces plans en document(s) attaché(s) n^o* 4

² Par déversement, on entend un point intermédiaire (chambre de visite) qui est utilisé pour contrôler la qualité de l'eau avant un éventuel mélange.

³ Par rejet d'eaux usées, on entend l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci (dans un récepteur de type : égouts publics, eaux de surface, voies artificielles d'écoulement). Un rejet d'eaux usées peut donc être composé de plusieurs déversements.

1.4.6 Liste des Installations et Activités [I_N]

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau toutes les installations et activités (y compris les installations de regroupement, de tri et de prétraitement). ①

Installations I _N				Énergie		Emplacement		Statut de l'installation par rapport au permis précédent* ①
Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Description ou dénomination usuelle de l'installation* <i>S'il s'agit d'un groupe ou ensemble d'installations, précisez-le au début de la dénomination et utilisez le même intitulé pour les installations appartenant à un même ensemble</i>	Capacité nominale (Spécifiez les unités)	Capacité demandée* (si différente de la capacité nominale) (Spécifiez les unités)	Produite (P)	Utilisée (U)	Dans B _N	Sur P _N (si pas de B _N)	
I 1	Puits (A forer)	± 7.500 m³/an	3 kW	/	Electricité	B /	P 2	Nouveau
I 2	Hydrophore	300 litres	5 kW	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Nouveau
I 3	Stabulation paillée, raclage fréquent (<5jours - En partie – 80 places) + Stabulation caillebotis total (En partie – 80 places - VL).	160 places	/	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Inchangé
I 4	Stabulation libre entièrement paillée.	60 places	/	/	Electricité	B 3	P 2	Nouveau
I 5	Local technique (Salle des machines, pompe à vide, groupe refroidisseur, laiterie, dac, hydrophore)	/	20 kW	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Inchangé
I 6	Salle de traite (2 x 6 en épi)	12 places	6 kW	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Inchangé
I 7	Tank à lait	9.500 litres	1 kW	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Inchangé
I 8	Boeler	300 litres	1 kW	/	Electricité	B 1	P 1, 2	Inchangé
I 9	Stabulation sur caillebotis (Porcs à l'engrais).	850 places	/	/	Electricité	B 2	P 1	Inchangé
I 10	Chaines d'alimentation automatisée.	1	1 KW	/	Electricité	B 2	P 1	Inchangé
I 11	Quai de chargement et déchargement des porcs.	1	/	/	/	B /	P 1	Inchangé
I 12	Panneaux photovoltaïques.	48	14,1 kWc	/	Electricité	B 1	P 1	Inchangé
I 13	Atelier (Poste à souder, disqueuse et petits matériels)	/	5 Kw	/	Electricité	B 3	P 2	Nouveau
I 14	Aires de manœuvre bétonnée.	400 m²	/	/	/	B /	P 1, 2	Inchangé

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

1.4.7 Liste générale des dépôts

1.4.7.1 Dépôts Substances ou mélanges [DSN] (pas les déchets)

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau tous les dépôts qu'il s'agisse de substance dangereuse ou non.

Sont considérés comme dangereux les substances ou mélanges dont les emballages ou les fiches de données de sécurité (FDS) présentent au moins un des pictogrammes suivants :



Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)		Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①
				<input type="checkbox"/>	CAS		Dans B _N	Sur P _N , (si pas de B _N)	
DS 1	Silos d'aliments secs (Bovins)	8,5 m ³ et 12 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silos aériens	B /	P 2	Inchangé
					n°				
DS 2	Silos d'aliments secs (Bovins)	9 m ³ et 11,5 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silos aériens	B /	P 2	Inchangé et nouveau
					n°				
DS 3	Silos d'aliments secs (Porcs)	10 m ³ et 12 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silos aériens	B /	P 1	Inchangé
					n°				
DS 4	Silo couloir (Maïs)	786 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silo couloir	B /	P 2	Nouveau
					n°				
DS 5	Silo couloir (Herbe)	786 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silo couloir	B /	P 2	Nouveau
					n°				
DS 6	Silo couloir (Herbe-Maïs)	786 m ³	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Silo couloir	B /	P 2	Nouveau
					n°				
DS 7	Stockage de ballots préfanés	100 T	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Aire empierrée	B /	P 1	Inchangé
					n°				
DS 8	Stockage Paille	50 T.	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Dans hangar	B 3	P 2	Nouveau
					n°				
DS 9	Stockage Foin	50 T.	/	<input type="checkbox"/>	CAS	Dans hangar	B 3	P 2	Nouveau
					n°				

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.7.2 Dépôts de Déchets [DD_N]

Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site (m ³ , kg, t, l)	Flux annuel en m ³ , kg, t, l (exprimé par an)	État physique	Mode de stockage (Décrivez ou joignez un document attaché ou un plan)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent ⓘ
						Dans BN	Sur P _N , (Si pas de B _N)	
DD 1	Cloche à cadavres.	3 places	/	/	Sur une aire aménagée.	B /	P 1	Inchangé
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	
DD						B	P	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Décrivez les mesures de prévention, valorisation ou élimination des déchets ou joignez cette description en document attaché n° *

.....

.....

.....

.....

.....

1.5 Urbanisme

1.5.1 Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?

Des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont-ils nécessaires à la réalisation du projet ?* ①

Oui

Le projet concerne-t-il un bien classé, un bien inscrit sur une liste de sauvegarde, un bien situé sur une zone de protection et/ou un bien classé au titre de site archéologique ?* ①

Oui, alors une demande de permis d'urbanisme doit être introduite de manière séparée

Non, alors les pièces et renseignements requis par la législation urbanistique doivent être joints en documents attaché au présent formulaire excepté la Notice d'évaluation des incidences. Cependant, **il y a lieu de compléter la suite du présent cadre.**

Non, vous êtes dispensé de remplir les questions suivantes de ce cadre 1.5 Urbanisme

1.5.2 Voirie

Une création, suppression ou modification de la voirie communale ① est-elle nécessaire à la réalisation du projet ?*

Oui, remplissez le tableau ci-dessous

Non

Voirie communale*	Nature des modifications*	Justification*

1.5.3 Description du site avant la mise en œuvre du projet

Quelle est la pente naturelle du terrain ? *

Inférieure à 6%

Entre 6 et 15%

Supérieure à 15%

Quelle est l'occupation du sol (terres de culture, prairies, friche agricole, forêt, pelouse, bâtiment, surface imperméabilisée, friche industrielle...) ? *

Prairie

Quelles sont les conséquences du projet sur les équipements des voiries existants ?* ①

Aucun impact sur les voiries. Les voiries existantes sont bétonnées ou asphaltées et elles servent déjà entre autre au charroi agricole.

1.5.4 Phase du chantier

Le projet entraîne-t-il ?

Des travaux de démolition ? *

- Oui, quelle est la nature de ceux-ci ?
- Non

Une modification sensible du relief du sol (remblais, déblais) ?* ⓘ

Oui **Utilisation des remblais sur le site, servira à la compensation de niveau. Apport d'un remblai pour stabiliser les infrastructures. Vous trouverez en annexe 13 une note relative aux volumes des déblais/remblais générés par le projet. (Cfr. Plan d'implantation annexes 4 et 12).**

Non

Un déboisement ou un abattage ?* ⓘ

- Oui, précisez l'objet de celui-ci
- Non

Justificatif du choix du site pour le hangar ou solution de substitution :

- ✚ **Concernant l'identification de solutions de substitution au projet, le site de Monsieur et Madame VANHERF-DELFOSSÉ se situe en zone agricole, zone essentiellement réservée aux agriculteurs. De plus, l'adjonction de nouveaux bâtiments aux bâtiments existants permet une plus grande facilité d'intégration paysagère. En effet, l'extension d'exploitations existantes permet d'éviter la dissémination de nouveaux bâtiments dans le paysage et par la même occasion d'éviter le mitage de ladite zone.**

2 DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Introduction

Y a-t-il une étude d'incidences sur l'environnement ?* ⓘ

Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

Y a-t-il des recommandations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ? *

Oui, listez-les et expliquez pourquoi pour chacune d'entre-elles ou joignez-les à votre dossier en document attaché n°....

.....

.....

.....

.....

.....

Non

Non

2.2 Effets sonores

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sonores

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

En l'absence d'étude d'incidences, disposez-vous d'une étude acoustique ?* ①

- Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°
- Non, remplissez le tableau ci-dessous pour chaque source de bruit de votre établissement ①

Description de la source de bruit et/ou du bruit généré

Bruits ordinaires d'une exploitation agricole, résultant essentiellement de mouvements de charrois agricoles des bovins et des porcs. Les travaux de nettoyage, les camions d'aliments, le transport des animaux, etc...génèreront des émissions sonores. Toutefois, le bruit engendré par l'activité demandée sera produit en journée et ne dépassera pas le bruit de fond local. L'exploitation étant de taille familiale et normale, le passage est relativement limité et circonscrit dans les heures habituelles de travail.

Installation/activité générant le bruit (reprendre l'identifiant utilisé dans le tableau du chapitre 1.4.6)	I 3	I 10
	I 4	I
	I 9	I

Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit

Durée, si fonctionnement discontinu
(en h/j, j/an, etc.)

Semaine

Week-ends et jours fériés

De 06 h 00 à 20 h 00

De 06 h 00 à 20 h 00

/

Description des moyens d'atténuation du bruit (précisez si existants ou futurs)

(exemples : Double-vitrage, sas d'entrée, isolation acoustique, silencieux, murs antibruit, etc.)

L'impact acoustique de l'exploitation ne peut être considéré comme problématique particulièrement sensible. Aucune mesure particulière n'est à envisager à ce niveau.

Localisation en zone agricole. Les habitations les plus proches se situent au Sud-Est de l'exploitation en zone agricole, à plus de 220 mètres de l'exploitation.

Les sources de nuisances ponctuelles sont les animaux, le matériel agricole (Alimentation du bétail ensilage et vidange fosses effluents) et les opérations pour le secteur porcins (Déchargement et Chargement des porcs, apport d'aliment). Pour ce qui est des animaux, ces bruits sont produits dans des bâtiments, ce qui limite leurs impacts acoustiques. Concernant les différents charrois, les éventuelles gênes acoustiques seront limitées vu que ces opérations sont réalisées durant la journée, période où les riverains sont au travail, le travail nocturne étant une exception.

Enfin, les effets du bruit inhérent à l'exploitation des demandeurs sont réduits en ce qui concerne leur production mais de plus, l'impact acoustique du projet sera totalement limité considérant l'isolement de l'exploitation de Monsieur et Madame VANHERF-DELFOSSÉ en zone agricole.

Joignez à votre dossier la fiche technique mentionnant la puissance acoustique de la source de bruit en document attaché n° /

Y a-t-il un système de surveillance de vos émissions sonores dans l'environnement ? *

- Oui, joignez à votre dossier le descriptif en document attaché n°
- Non

2.3 Effets sur les eaux

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les eaux :

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement les tableaux concernant les rejets (cadre 2.3.3) ainsi que concernant les déversements (cadre 2.3.4.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.3.1 Usage de l'eau

Utilisez-vous de l'eau pour vos activités ? *

Oui

a) Type d'eaux entrantes

Type d'eaux entrantes*	Volume d'eau utilisé (précisez l'unité : m³/j ou m³/an)
<input checked="" type="checkbox"/> Eau de distribution	Existante, mais sur la parcelle de la SPRL ANDA-DECLERCQ, donc plus accessible à partir du 01/11/2024. Arrêté du tribunal.
<input type="checkbox"/> Prise d'eau de surface ⓘ	
<input checked="" type="checkbox"/> Prise d'eau souterraine ⓘ*	Puits I 1 (A forer) : ± 7.500 m³/an
<input checked="" type="checkbox"/> Autre, à préciser Eaux pluviales	Citerne de récupération de 10 m³/an

*Il y a lieu de signifier que des contacts ont été pris avec Monsieur BOUGARD (Direction des Eaux Souterraines – DESo à Namur) afin de gérer au mieux la présente demande. (Voir annexe 9).

b) Quels sont les usages de l'eau ?

- Domestique
- Industriel (Production, nettoyage) ⓘ
- Refroidissement ⓘ
- Agricole ⓘ

c) Si vous avez coché un usage industriel, quel est le volume spécifique d'eau nécessaire pour réaliser une unité de produit fini (Précisez l'unité : celle visée dans les conditions intégrales et sectorielles ou, à défaut, par m3/tonne) ?

Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Produit fini*	Volume spécifique d'eau*
I		
I		
I		
I		
I		
I		

Non, justifiez* ⓘ

2.3.2 Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets

Joignez à votre dossier le schéma en document attaché n°* 4

2.3.3 Énumération des points de rejet d'eaux [REN]

Identification du rejet d'eau sur le plan descriptif*	Où part l'eau/nature du récepteur* ⓘ	Statut du rejet par rapport au permis précédent* ⓘ
RE DEV1	<input type="checkbox"/> Égout	Nouveau
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input checked="" type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	
RE	<input type="checkbox"/> Égout	
	<input type="checkbox"/> Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol ⓘ	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.4 Eaux usées en ce compris les eaux pluviales

2.3.4.1 Points de déversement d'eau [DEV_N]

Identification du déversement sur le plan descriptif* ①	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I...), dépôt (D...) ou bâtiment (B...) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m ²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* ①
						m ³ /jour	m ³ /heure		
DEV 1	RE 1	Les eaux pluviales du bâtiment B3 sont canalisées vers DS14 puis vers drains dispersants et terrain naturel.	/	<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input checked="" type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①			904 m ²	Nouveau
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input checked="" type="radio"/> Eaux pluviales				
					<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
					<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n° <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
					<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				

Suite du tableau des déversements 

 Début du tableau des déversements

Identification du déversement sur le plan descriptif* ①	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I...), dépôt (D...) ou bâtiment (B...) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m²	Statut du déversement par rapport au permis précédent** ①
						m³/jour	m³/heure		
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n°	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
				<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n°	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
				<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				
DEV	RE			<input type="radio"/> Oui, joignez les analyses en document attaché n°	<input type="radio"/> Eaux usées industrielles ①				
					<input type="radio"/> Eaux de refroidissement				
					<input type="radio"/> Eaux usées domestiques				
					<input type="radio"/> Eaux pluviales				
				<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Eaux agricoles Précisez				

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.4.2 Moyens mis en œuvre pour réduire les incidences

Copiez le tableau ci-dessous pour chaque déversement et numérotez les pages /

Déversement concerné (sur base de l'identification du tableau 2.3.4.1)* **DEV.....**

a) Comment sont déversées vos eaux usées industrielles ?

En continu, précisez la durée du déversement h/jour j/semaine j/mois

Par batch⁴, donnez

▪ La fréquence h/jour j/semaine j/mois

▪ Le volume m³/batch

b) Description du traitement des eaux en place ou prévu

DEV 1 : Les eaux pluviales du bâtiment B3 sont récupérées via les chenaux et dirigées dans une citerne de récupération (DS 15) pour ensuite être rejetées en terrain naturel via des drains dispersants. Pour ce qui est du bâtiment, sur base d'une pluviométrie annuelle de plus ou moins 900 mm et d'une surface bâtie d'environ 904 m², le rejet en eaux de pluie peut être estimé à plus ou moins 814 m³/an.

Les eaux pluviales du bâtiment B1 et B2 sont récupérées via les chenaux pour ensuite être rejetées en terrain naturel. Sur base d'une pluviométrie annuelle de ± 900 mm et d'une surface bâtie avoisinant les 1.970 m², le rejet en eau de pluie peut être estimé à ± 1.970 m³/an.

Les eaux pluviales des aires bétonnées (114) sont dirigées en terrain naturel, à raison de 300 l/m². La superficie des aires bétonnées avoisinant les 400 m², les rejets sont donc estimés à 120 m³/an. Ces eaux pluviales pourraient être souillées uniquement en période de nettoyage des bâtiments. Les exploitants veilleront donc à minimiser les éventuelles charges organiques.

Les eaux provenant du nettoyage de la porcherie B2 lors de vide sanitaire sont récoltées dans la citerne DS 14. Ces eaux seront ensuite épandues sur les terres agricoles de l'exploitation en respect au code de l'eau et au PGDA IV.

Concernant d'éventuel jus provenant des silos couloirs, les exploitants se serviront le cas échéant de produits absorbants de type sciure.

La gestion des eaux pluviales sur site pour les cours bétonnées et les bâtiments B1 à B2 est existante et n'a jamais posé problème dans le passé qu'elle que soit le type des rejets (Terrain naturel ou tranchées filtrantes). En conclusion, excepté les eaux de pluies, aucun rejet liquide vers l'environnement n'est ou ne sera effectué.

Il y a lieu de signifier qu'après contact avec l'A.I.V.E. concernant d'éventuel test de percolation pour les rejets en drains dispersants et en terrain naturel, il nous a été signifié qu'en ZAA (Zone d'assainissement autonome, il n'y a pas d'obligation pour la gestion des eaux pluviales.

2.3.4.3 Réseau d'égouttage public

Le rejet d'eaux usées industrielles se fait-il dans un réseau d'égouttage public ?* ①

Oui

Le Oui réseau d'égouttage public aboutit-il dans une station d'épuration publique ? *

Oui, joignez à votre dossier votre projet de contrat d'assainissement industriel en document attaché n°

Non, joignez à votre dossier l'avis préalable de l'organisme d'assainissement compétent (OAA) en document attaché n°

Non

⁴ Batch : traitement par lots : type de procédé industriel dans lequel le produit fini est obtenu par une série de tâches, plutôt que par une production en continu.

2.4 Effets sur l'air

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur l'air

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement le tableau concernant les rejets (cadre 2.4.1.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.4.1 Rejets atmosphériques

Le projet ou l'établissement engendre-t-il des rejets atmosphériques ?* ①

Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

Non, justifiez* ①

.....
.....

2.4.1.1 Caractéristiques des rejets canalisés **La porcherie étant en ventilation naturelle, il n'existe aucun rejet canalisé pour les installations I9. De ce fait, il n'y a pas lieu d'en mentionner dans le tableau ci-après.**

Identification du rejet atmosphérique sur le plan descriptif*	N° installation (I...) ou dépôt (D.....)	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Résultats d'analyse des effluents* (si oui, joignez les analyses à votre dossier)	Joignez la documentation technique ⁵ en document attaché	Statut du rejet par rapport au permis précédent ①
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	
RA				<input type="radio"/> Oui, document attaché n° <input type="radio"/> Non	n°	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

⁵ Documentation technique des mesures d'épuration des rejets et des systèmes de surveillance

2.4.1.2 Caractéristiques des rejets non canalisés (diffus)

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Nature du rejet* ⓘ	Joignez la documentation des systèmes de surveillance en document attaché*
13 à 14 et 19	Ammoniac, odeurs, poussières et vapeurs d'eau.	n° Bonne maîtrise des spéculations (bovine et porcine). Vide sanitaire réalisé en porcs après chaque cycle et nettoyage annuel des bâtiments en bovins. Ventilation naturelle en bovins et porcs, grand volume d'air et concentration raisonnée des animaux. Respect du cahier des charges Codiplan Animal Welfare et Bepork. (Annexe 19).
DS 12 à DS 14	Ammoniac, odeurs	n° Citernes enterrées, fermées.
		n°

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Y a-t-il des résultats d'analyse de ces rejets ?* ⓘ

Oui, joignez les analyses en document attaché n°*

Non

2.4.2 Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ? *

- Oui, remplissez les tableaux ci-dessous
 Non, justifiez* ①

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ①	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
13 à 14 et 19	<input type="radio"/> Verticale <input checked="" type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale	Odeurs corporelles des animaux (Bovins et porcins)	Bonne maîtrise sanitaire des troupeaux (Porcins & Bovins) ; Surface optimale par animal bonne ventilation, bâtiments appropriés ; Capacité de stockage aux normes légales pour des effluents en respect au PGDA IV (6 mois) ; Stockages des fumiers en bord de champs à l'écart du voisinage ; Contrats d'exportation pour les effluents d'élevage bovins et porcins ; Nettoyage après chaque bande en porcs et vide sanitaire. (2,3 cycle/an et vide sanitaire 15 jours) ;
DS 12 à DS 14	<input type="radio"/> Verticale <input checked="" type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale	Dégradation de la matière organique.	Stockage des eaux de nettoyage, lisier et purin en citernes enterrées, en milieu frais, absence de stockage à l'extérieur du bâtiment (limitation contact air/effluent = limitation du dégassement).
DS 4 à DS7	<input type="radio"/> Verticale <input checked="" type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale	Silos de maïs et ballots emballés de préfanés.	Silos bâchés, bonne teneur en M.S. des ensilages.
DD1	<input type="radio"/> Verticale <input checked="" type="radio"/> Non canalisée <input type="radio"/> Non verticale	Odeur de putréfaction possible.	Les cadavres sont entreposés sur une aire bétonnée dans une cloche (Coque en polyester étanche tant au sol pour éviter la dispersion des jus que le dessus pour éviter la pullulation d'insectes nécrophiles) - Ces derniers sont évacués régulièrement via la société RENDAC.

Mesures de prévention pour réduire les odeurs :

L'établissement des demandeurs étant exclusivement une exploitation agricole, il est, a priori compatible aux prescriptions de l'Art. D.II.36 du CODT et applicables aux zones agricoles. A ce titre, celles-ci stipule que ladite zone est :

§1er. La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique. Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.

Voir **annexe 17**, suite présentation du projet et tableaux complémentaires.

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

- Disposez-vous d'une étude de dispersions d'odeur ?* ①
- Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*
- Non

2.5 Effets sur les sols et les eaux souterraines

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les sols et eaux souterraines

Même si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, remplissez les cadres 2.5.1 Etat du sol et 2.5.2 Obligations liées au sol.

Si l'étude d'incidences sur l'environnement répond pleinement aux questions du cadre 2.5.3 Impact du projet, il n'est pas nécessaire de le remplir.

2.5.1 Etat du sol

Le terrain visé comporte-t-il au moins une pollution connue du sol ou des eaux souterraines ? *

Oui

Votre demande de permis comprend-elle l'introduction d'un projet d'assainissement ?* ⓘ

Oui, joignez à votre dossier le projet d'assainissement en document attaché n°

Non

Non

2.5.2 Obligations liées au sol

Si votre demande est relative à un établissement existant et concerne ⓘ

a) Le maintien en activité de l'établissement, avec ou sans extension des activités :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ? *

- Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
- Non

b) Une extension ou une transformation des activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ? *

- Oui, une ou plusieurs de ces installations ou activités prennent-elles fin ? *
- Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
- Non
- Non

Si une étude d'orientation est exigée, disposez-vous d'une dérogation ou d'une dispense ? ⓘ

- Oui, suite à votre demande, vous avez reçu une décision du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols) accordant cette dérogation ou cette dispense
- Oui, suite à votre demande, vous n'avez pas reçu de décision dans les délais impartis, mais le rapport de l'expert agréé sol conclu à la non-nécessité de réaliser une étude d'orientation
- Non, indiquez le numéro de dossier de l'étude d'orientation (EO) que vous avez envoyée au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols) * n°

Votre projet concerne-t-il une installation ou une activité présentant un risque pour le sol ?* ⓘ

- Oui, joignez à votre dossier l'extrait conforme de la Banque de Données de l'Etat des Sols en document attaché n°

Décrivez les éventuels impacts des données de la Banque de Données de l'Etat des Sols –BDES– sur le projet visé (par exemple : une pollution du sol mentionnée, la présence d'un Certificat de Contrôle du Sol comprenant des mesures de sécurité, des mesures de suivi ou des restrictions d'usage...) et donnez un justificatif des mesures prévues pour en tenir compte dans le cadre du projet visé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Non

2.5.3 Impact du projet

Quels sont les impacts significatifs potentiels du projet sur le sol et des eaux souterraines ? ⓘ

Pas d'impact significatif sur les sols et les eaux souterraines.

Considérant la nature des eaux rejetées et leur volumétrie, aucune mesure particulière ne sera prise en ce qui concerne les eaux de pluies collectées des bâtiments de l'exploitation des demandeurs. En ce qui concerne les effluents liquides, ils sont tous collectés dans des citernes étanches. En conclusion, excepté les eaux de pluies, aucun rejet liquide vers l'environnement n'est ou ne sera effectué.

Quelles sont les mesures de protection du sol et des eaux souterraines ? ⓘ

Décrivez les mesures existantes

Respect des normes en vigueur au niveau du code de l'eau et du PGDA IV.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, l'Union européenne a élaboré en 1991, la Directive « Nitrates » (91/676/CEE) qui impose aux Etats membres de désigner des zones dites « vulnérables ». Celles-ci sont soumises à des contraintes environnementales particulières visant à réduire la pollution par le nitrate d'origine agricole affectant particulièrement ces zones. Parmi celle-ci, on peut citer l'interdiction d'épandre des engrais azotés pendant certaines périodes de l'année, la nécessité d'adapter les capacités des cuves de stockage des effluents en conséquence et la limitation des quantités maximales d'azote organique épandables, sous une valeur normative fixée à 170 kg d'azote organique par hectare. En Région wallonne, l'ensemble des mesures jugées appropriées ont été édictées dans le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (Voir PGDA IV et Code de l'Eau – Article R193). Ce Programme fut adopté non pas uniquement en zones vulnérables comme l'impose la législation européenne, mais bien sur l'ensemble du territoire wallon. Cela étant, un certain nombre de mesures plus contraignantes sont d'application uniquement dans les zones vulnérables. Le site du projet de l'exploitation de Monsieur et Madame DELFOSSE-VANHERF n'est pas inclus dans ladite zone.

Décrivez les mesures prévues

- **Limitation des aires de manœuvre bétonnées.**

- **Les citernes d'effluents d'élevage existantes sont toutes équipées d'un système de drains espacés tous les 3 mètres, placé sous ces dernières et ramenés dans la chambre de visite (Regard). Cet équipement permet le contrôle de l'étanchéité de la citerne (Fuites éventuelles), comme prévu dans l'arrêté relatif au Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau (Applications des conditions). De plus, le Groupement a reçu une attestation de conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage. Cette dernière leur a été délivrée en date du 11 juillet 2019 et est valable pour une période de 5 ans. (Voir **annexe 13**).**

- **Respect des normes en vigueur au niveau du Code de l'Eau et du PGDA IV.**

- **L'aire bétonnée de la cloche à cadavres est de $\pm 2 \times 2$ m, cette dernière est constituée d'une coque en polyester étanche tant au sol pour éviter la déperdition de jus de cadavre que sur le dessus pour éviter la pullulation d'insectes nécrophiles.**

- **Concernant d'éventuel jus provenant des silos couloirs, les exploitants se serviront le cas échéant de produits absorbants de type sciure.**

2.6 Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets liés à la circulation des véhicules (charroi) :

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Nature ①	Véhicule		Mouvement	
	Nombre total de mouvements	Type de véhicule ①	Fréquence	Horaire
Véhicules personnels (y compris voitures de société)	730/an	Voitures de l'agriculteur	2 x/jour	Entre 6h00 et 20h00
Véhicules visiteurs	150/an	Voiture du vétérinaire et des marchands	±2 x/semaine	Entre 7h00 et 20h00
Véhicules de service	/	/	/	/
Livraisons - Enlèvements	420	Camion, Tracteurs avec bennes et tonneaux	8,1/semaine	Entre 7h00 et 20h00
Parking	Interne	Externe		
Nombre de places	/	/		

Décrivez succinctement le charroi du personnel, de la clientèle, des fournisseurs et des transporteurs pour les aspects suivants : Mode d'accès au site, plan de circulation interne et externe, réseau routier environnant, itinéraire local prévu OU joignez cette description en document attaché n° 16 *

- 1) Concernant les véhicules visiteurs, on compte, le vétérinaire (inséminateur), le marchand de bêtes et le marchand d'aliments.
- 2) Concernant le charroi servant à la livraison et à l'enlèvement, il comprend, les camions pour le chargement des bovins et porcins, l'apport des porcelets, l'apport des aliments bovins et porcins, le passage de la société Rendac, le chargement des effluents d'élevage du cheptel bovin et porcin ainsi que les camions approvisionnant l'exploitation en mazout (voir annexe 16 - tableau reprenant les charrois après projet). De ce fait, le charroi engendré par l'exploitation étant pour la majeure partie existant, il ne devrait pas apporter de nuisances supplémentaires, 10 charrois supplémentaires, soit moins d'un charroi/ semaine.
- 3) Concernant le mode d'accès au site, vous trouverez un plan de ce dernier en annexe 16. Les camions les tracteurs et les visiteurs emprunteront la rue des basses pour rejoindre Somme-Leuze et la N983 via les chemins de remembrements agricoles dont le passage Alphonse Laffut et la rue de Liège. Ensuite se dirigé vers le village du Gros-Chêne et rejoindre la N63 reliant Marche-En-Famenne à Liège située à 6 Km 300 de l'exploitation.

Décrivez les éventuelles nuisances liées à la circulation des véhicules (charroi) et les moyens mis en place pour les réduire ou les supprimer*

- Localisation des parcelles d'épandage en partie à proximité des installations, hors zone naturelle.
- Exploitation familiale et de taille normale.
- De manière à se conformer à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture, les exploitants respecteront un taux de liaison au sol inférieur à 1. (Annexe 13).
- Tous les charrois seront régulièrement répartis sur l'année, à l'exception de l'évacuation des effluents d'élevage qui seront en fonction de la saison culturale (disponibilité des terres et cycle de végétation).
- L'exploitation se situe en zone agricole et est existante depuis plusieurs années sans dommage notable sur l'environnement.
- En regard du charroi engendré par les modifications apportées aux cheptel bovins et sachant que l'évacuation des cadavres, l'apport d'aliments, le déchargement et la chargement des volailles et des porcs entre déjà en ligne de compte, on se rend compte que les nuisances engendrées par cette augmentation sera insignifiante, moins d'un charroi supplémentaires par semaine.
- L'accès à la route se fait à un endroit où la visibilité est bonne et ne sera donc pas source de risques particuliers pour les différents usagers.
- Concernant les effluents d'élevage, une partie sera exportée via des contrats d'épandage. (Contrats d'épandage en annexe 13).
- Infrastructures suffisantes pour recevoir les transports (voiries, aires de manœuvres).
- En conclusion, l'impact de renouvellement de permis de l'exploitation sur le charroi est peu significatif dans la mesure où il sera, en moyenne, de maximum 8,1 véhicules/semaine. Aucune mesure particulière n'est donc à prendre en la matière. De plus, l'accès au site est aisé.

2.7 Effets générés par les vibrations

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets par les vibrations

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet occasionne-t-il des vibrations susceptibles d'être ressenties hors de l'établissement ? *

Oui, remplissez le tableau ci-dessous

Non, justifiez ①

L'exploitation ne comporte aucun matériel créant des vibrations susceptibles d'être ressenties à l'extérieur de la ferme.

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Vibrations intermittentes*	Vibrations continues*	Système de surveillance et résultat de mesure (ou performance garantie)	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.8 Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet est-il susceptible d'affecter un site Natura 2000 ? *

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ? *
- Non, justifiez* ⓘ **Annexe 8 - Présentation du site.**

Le site Natura 2000 le plus proche de l'exploitation de Monsieur et Madame VANHERF - DELFOSSE est :

1). BE34003 – « Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux-sur-Ourthe » situé à 2 Km de l'exploitation. Site le plus proche du projet

- **Bonne gestion des effluents dans le respect du PGDA IV.**
- **Liaison au sol correcte. (Voir **annexe 13** – Déclaration d'engagement à exporter de l'azote organique via contrat et contrats contractés). Le calcul après projet reprenant l'augmentation des différents cheptels se trouve en **annexe 13**.**
- **Le site ne sera pas sujet aux épandages d'effluents d'élevage.**
- **L'exploitation agricole de Monsieur et Madame VANHERF - DELFOSSE n'engendrera aucun impact environnemental particulier (**Annexe 8**).**

Le projet est-il susceptible d'affecter une ou plusieurs espèces protégées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ?* ⓘ

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ? *
- Non, justifiez* ⓘ

Respect des normes en vigueur au niveau du Code de l'Eau et du PGDA IV, dont entre autre, le stockage des fumiers secs en bord de champs et récupération des eaux de nettoyage de la porcherie dans des citernes spécifiques.

Respect du cahier des charges Codiplan Animal Welfare et Bepork.

Le projet est-il susceptible d'affecter la biodiversité de manière significative ? *

- Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ? *
- Non, justifiez* ⓘ

Respect des normes en vigueur au niveau du Code de l'Eau et du PGDA IV, dont entre autre, le stockage des fumiers secs en bord de champs et récupération des eaux de nettoyage de la porcherie et des poulaillers dans des citernes spécifiques.

2.9 Effets supplémentaires

2.9.1 Effets cumulatifs

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets cumulatifs

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Y a-t-il, à proximité de votre projet, d'autres établissements ou d'autres projets autorisés générant des effets indirects, synergiques ou cumulatifs aux vôtres ?* ⓘ

Oui, précisez

Non, justifiez ⓘ

En terme d'effets cumulatifs du projet avec le voisinage, on dénombre 2 exploitations agricoles tournée vers les spéculations bovines et avicoles, dans un rayon d'un Km de l'exploitation de Monsieur et Madame VANHERF-DELFOSSÉ. L'exploitation exploitant des volailles se situe au Nord-Ouest et l'autre exploitation est située au Sud-Est du site d'exploitation.

Exploitations situées au Nord-Ouest et Sud-Est de l'exploitation:

1) Exploitation ANDA-DECLERCQ S.P.R.L., située à ± 95 mètres et comptant 39.375 poules pondeuses en production biologique

2) Exploitation LAIXHAY I., située à ± 200 mètres et comptant 140 bovins de race Limousine.

A ce titre, on ne répertorie aucune exploitation comprenant des spéculations porcines dans un rayon d'un Km. Il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des exploitations voisines de même nature. En effet, l'établissement du demandeur présente une implantation relativement isolée et la possibilité d'impact cumulatif est donc restreinte. (Voir annexe 16 - tableau reprenant les exploitations citées). Néanmoins, une exploitation avicole se situe à ± 100 mètres de l'exploitation. Si on s'en tient au rayon d'odeurs cumulé de l'exploitation avicole et de l'exploitation de Monsieur et Madame VANHERF-DELFOSSÉ, ces rayons repris ensemble n'impacteront pas de zone sensible située dans les alentours des deux exploitations. La zone sensible la plus proche se situe à plus de 500 mètres, il s'agit d'une zone d'habitat.

2.9.2 Impact sur des territoires voisins

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux impacts sur des territoires voisins

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Votre projet est-il susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre État membre de l'Union Européenne ou d'un État faisant partie de la Convention d'Espoo ?* ⓘ

Oui, identifiez les États et régions concernés et quelles sont les incidences

Non, justifiez ⓘ

**Impact sur l'environnement extérieur faible et limité à l'échelle locale.
L'exploitant prendra toutes les mesures possibles afin de limiter ces impacts.**

2.9.3 Autres effets

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux autres effets

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet génère-t-il d'autres effets significatifs sur l'environnement que ceux mentionnés précédemment (tels que notamment le patrimoine culturel, les biens matériels, le paysage, la santé humaine, les terres, le sous-sol, l'énergie et le climat) ?

Oui, identifiez ces effets

Les effets potentiellement négatifs sont réduits, car :

- **Maintien en activité et extension d'une exploitation agricole gardant un caractère familial en production bovine et porcine. De plus, en porcs respect du cahier des charges Codiplan Animal Welfare et Bepork. (Annexe 19).**
- **L'exploitant dispose de moyens de stockage efficaces pour les effluents d'élevage et un taux de liaison au sol correcte grâce à la réalisation de contrats d'épandage tout en respectant le PGDA IV et le code de l'eau. A ce titre, les infrastructures de stockage existantes (fumière et citerne) ont été érigées en respect aux normes en vigueur. Enfin, vous trouverez en annexe 13 l'attestation de conformité des installations de stockage d'effluents d'élevage (ACISEE).**
- **L'exploitant stockera les fumiers secs en bordure de champs. (Voir annexe 13).**
- **L'exploitation est existante depuis plusieurs années sans dommage notable pour l'environnement et le voisinage. De plus, le DPC n'a jamais dû intervenir pour des problèmes de nuisances quelles qu'elles soient au sein de l'exploitation.**
- **Les effets potentiels sur la faune, la flore, le sol, le climat et le patrimoine culturel peuvent être considéré comme non significatif.**
- **La porcherie sera nettoyée et désinfectée après chaque cycle, tout cela en vue d'éliminer les sources potentielles d'odeurs.**
- **L'activité projetée est totalement compatible avec le voisinage, puisqu'il s'agit d'une activité typiquement agricole localisée en zone agricole à l'écart de toute zone sensible (habitat) à paysage ouvert.**
- **L'intégration de la future construction sera optimisée du fait d'une utilisation de matériaux de construction de ton neutre s'intégrant dans le cadre régional et de la plantation de bouquets d'arbres d'essences locales.**

Disposez-vous d'un système de surveillance pour ces autres effets sur l'environnement ?

Oui, joignez une description des systèmes de surveillance pour chaque type d'effet en document(s) attaché(s) n°

Non

Non

2.9.4 Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?

Oui, identifiez ces interactions

.....
.....
.....
.....
.....

Non

2.10 Mesures palliatives ou protectrices

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux mesures palliatives ou protectrices

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Justifiez les choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures *

- Des contacts ont été pris avec le DPA, Monsieur PADUART (DGO3 – Namur) pour la bonne gestion du dossier. De plus, le service DEE – DESo – Namur (Monsieur BOUGARD – Voir **annexe 9**) a également été contacté afin de gérer au mieux la mise en activité de la prise d'eau. Enfin, Monsieur Fabris, (DGO4 – Arlon – Avis **annexe 13**) a lui aussi été contacté pour avis via l'envoi des plans en cours.
- Projet de petite envergure ne portant pas atteinte à l'environnement ni aux riverains.
- Respect des conditions sectorielles au niveau des prises d'eau : 12 février 2009 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations pour la prise d'eau souterraine potabilisable ou destinée à la consommation humaine et aux installations pour la prise d'eau souterraine non potabilisable et non destinée à la consommation humaine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement] (M.B. 25.03.2009).
- Respect du PGDA IV et du code de l'eau : L'exploitant dispose de moyens de stockage efficace pour les effluents d'élevage en respectant le PGDA IV et le code de l'eau. Sous les citernes d'effluents liquides, des drains ont été placés ainsi qu'une chambre de visite afin de déceler le cas échéant des fuites et de pouvoir réagir rapidement lors de problèmes. A ce titre, l'agriculteur c'est vu décerné un certificat de conformité pour ces installations de stockage d'effluents en date du 11 juillet 2019 et ce valable pour une période de cinq ans.
- Voir Annexe 1/01 du dossier initial : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique : 2 Deuxième partie : Effets du projet sur l'environnement – Effets sonores, sur l'eau, sur l'air, sur le sol et sur la circulation.

3 TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

3.1 Confidentialité

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel, liées aux secrets de fabrication et aux brevets ou au risque de sécurité (par exemple les mesures ou risques liés au contre-terrorisme) ? *

- Oui, placez-les dans une enveloppe scellée à l'attention du Fonctionnaire Technique et inscrivez-le également dans la liste des documents à joindre en cochant la case confidentielle
- Non

3.2 Documents à joindre par le demandeur

Les documents déjà renseignés sont obligatoires pour que le dossier soit considéré comme complet au sens des articles 19 et 85 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Si vous remplissez d'autres formulaires (Annexes), et que vous y joignez d'autres documents attachés, complétez également ce tableau pour renseigner ces documents (ex. : plan de puits, étude hydrogéologique, etc.)

n° de document attaché	Type	Objet	Document confidentiel
1	Virement	Copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit de virement du droit de dossier (art. 177 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement).	<input type="checkbox"/>
2	Plan de situation	Situation de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée	<input type="checkbox"/>
3	Plan cadastral (à l'exception de la rubrique 92.61.10)	Le plan comprend les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de a) 50 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à étude d'incidences sur l'environnement ; b) 200 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à étude d'incidences sur l'environnement ;	<input type="checkbox"/>
4	Plan descriptif	Plan descriptif de l'établissement (voir cadre 1.4.4 Plan descriptif)	<input type="checkbox"/>
5	/	Approche géocentrique	<input type="checkbox"/>
6	/	Situation au plan de secteur	<input type="checkbox"/>
7	/	Autorisations, permissions, enregistrements et déclarations existantes.	<input type="checkbox"/>
8	/	Réseau Natura 2000 & eaux de surface.	<input type="checkbox"/>
9	/	Annexe 1-03 : Formulaire relatif aux prises d'eau, aux forages, à l'équipement de puits et aux installations pour la recharge ou les essais de recharge artificielles des eaux souterraines, avis DEE gestion nouveau puits, devis forage et estimation des besoins en eau sur site après projet. (Puits I1).	<input type="checkbox"/>
10	/	Situation, plans descriptifs du puits, reportage photographique, emplacement côté et courbes de niveau pour le puits I1 (Exploitation DELFOSSE-VANHERF).	<input type="checkbox"/>
11	/	Annexe 1-02 : Formulaire relatif à l'élevage et à la détention d'animaux visé par les rubriques 01.20 à 01.39, 92.53.01 et 92.53.02.	<input type="checkbox"/>
12	/	Plans d'architecte.	<input type="checkbox"/>
13	/	Inventaire cheptel bovins, Carte CTI, LS (2023) et LS réactualisé avec bovins et porcins, certificat de conformité pour les capacités de stockage des effluents d'élevage, déclaration d'engagement à exporter de l'azote organique par contrat d'épandage, relevé contrats d'épandage contractés pour l'année culturale 2022-2023, note déblais/remblais, devis plantations et avis DGO4 Arlon.	<input type="checkbox"/>
14	/	Note détaillée quant à l'augmentation du cheptel bovin envisagé et gestion des bâtiments d'élevage sur le site d'exploitation.	<input type="checkbox"/>
15	/	Formulaire associé au cadre "Décret Relatif à la Gestion et à l'Assainissement des Sols ».	<input type="checkbox"/>
16	/	Présentation et organisation de la spéculation bovine et porcine, calcul de distance minimale d'implantation des porcheries, charroi généré par le projet, effets cumulatifs et accès au site.	<input type="checkbox"/>

Voir annexe 17, suite présentation du projet et tableaux complémentaires.

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

4 QUATRIÈME PARTIE : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les informations signalétiques communiquées par une personne physique seront traitées conformément au Décret relatif au permis d'environnement et ces d'arrêtés d'exécution. Le Département des Permis et Autorisation (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement traitent celles-ci en vue d'instruire votre dossier prendre position sur la demande et d'assurer le suivi des permis délivrés.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au fonctionnaire chargé de la surveillance, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échu.

Conformément audit règlement, vous pouvez solliciter la rectification de vos données signalétiques auprès des directions extérieures du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi Rue de l'Écluse 22 B-6000 Charleroi	+32 (0)71 65 47 80 rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be
Direction de Liège Rue Montagne Ste-Walburge 2 B-4000 Liège	+32 (0)4 224 57 57 rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be
Direction de Mons Place du Béguinage 16 B-7000 Mons	+32 (0)65 32 82 00 rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be
Direction de Namur-Luxembourg Avenue Reine Astrid 39 B-5000 Namur	+32 (0)81 71 53 44 rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.



Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*

A annexer à votre demande

Demandeur(s) de type personne physique⁶

Renseignez le Numéro d'Identification National belge (N° NISS) de la (des) personne(s) physique(s) (citoyens, indépendants...) qui demande(nt) le permis d'environnement ou le permis unique :

n° NISS*	Nom*	Prénom*
73.05.10 - 278.20	DELFOSE	Anne-Sophie
71.05.16 - 109.64	VANHERF	Henri

Cette page n'est pas annexée à l'enquête publique

⁶ Les Numéros d'Identification National belge seront utilisés par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et par la/les communes concernées par la demande en vue d'assurer le suivi de votre dossier mais ne seront pas communiquées à d'autres services, ni reprises dans les informations soumises à enquête publique.